



# Bulletin Officiel

N° 5675 Mardi 23 Août 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018** 2

**DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE** 3

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

**UNIFACTOR 2018** 4-7

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**MICROCRED « 2018-1 »** 8-11

### PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

**WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIB-** 12

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

**BEST LEASE** 13-16

**WIFAK BANK** 17-19

**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM** 20-21

## ANNEXE I

### OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

**DES ACTIONS LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »**

## ANNEXE II

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

## ANNEXE III

**SITUATION TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2018**

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PROSPERITY

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« UNIFACTOR 2018 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «UNIFACTOR 2018 ».

**Montant :** 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de UNIFACTOR : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

## AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions  
de nominal 100 dinars*

**Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis**

**Registre de Commerce : B01170062013**

**Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M**

**Tél : 71 843 600**

**Fax : 71 843 600**

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**« MICROCRED 2018-1 »**

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.



- Suite -

### ➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### ➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

## **1. Caractéristiques des titres émis**

### ➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

**AVIS DE SOCIETES**

Prorogation de la période de souscription

**Wifak International Bank -WIB-**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba -Medenine-

La STB Finances, intermédiaire en bourse, informe le public que la Wifak International Bank -WIB- a décidé de proroger, au 31/08/2018 inclus, la période de souscription aux titres participatifs « Chahadet Wifak Bank 2018 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5639 du 28/06/2018), qui a été initialement prévue du 02/07/2018 au 31/07/2018 avec possibilité de prolongation au 15/08/2018.

<b>AVIS DE SOCIETES*</b>
--------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE (\*\*)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01»**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION (\*\*)**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**(\*\*)REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسٲ ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
<b>8,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1%</b>

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

## I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

### 3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### 4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### 1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### 2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

### 3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### 4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### 5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.**

### 6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### 7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### 8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **1. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **2. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS****WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

**Siège Social** : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médenine

**Registre de Commerce** : B134782002

**Matricule Fiscal** : 798651L/P/M/000

**« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »****Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux de profit Global Prévu (*)</b>	<b>Avance Annuelle (*)</b>	<b>Complément variable (*)</b>	<b>Remboursement des titres</b>
<b>7 ans</b>	<b>8,5%</b>	<b>6,5%</b>	<b>2%</b>	<b>A la fin de la 7<sup>ème</sup> année</b>

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »**

»

**3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,772	175,841		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,449	119,501		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,813	101,852		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,552	104,603		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,149	105,191		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,686	15,692		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,782	114,823		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,123	1,123		
9 FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,332	103,374		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,614	1,615		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,592	42,607		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,550	57,568		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,061	130,266		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	132,532	133,093		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	171,484	172,021		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	621,585	622,073		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	143,528	142,905		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	148,263	147,674		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	147,885	147,193		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,215	119,442		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	134,733	134,980		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	184,801	184,697		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	104,969	105,105		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,561	110,608		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	185,796	186,300		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	161,492	162,097		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	117,371	117,279		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	128,332	128,069		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,423	26,414		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2464,438	2454,263		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,871	139,582		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	167,990	167,714		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	216,906	217,438		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,832	20,794		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5498,892	5505,859		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,144	3,143		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,629	2,628		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,332	1,332		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,170		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,237	1,239		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,257	1,257		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	138,665	138,546		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,012	126,227		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1211,092	1212,368		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,098	13,104		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,058	12,023		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,450	107,491
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,848	101,880
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,878	103,910
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,855	101,896
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,306	103,353
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,262	106,302
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,809	103,855
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,827	100,862
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,782	102,814
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,415	103,459
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,411	102,445
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,980	106,027
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,081	104,117
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,975	103,007
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,144	102,185
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,407	103,441
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,826	101,871
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,991	103,030
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,479	104,513
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,904	101,948
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,931	101,966
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,355	105,331	104,681	104,720
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,586	101,620

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,525	10,529
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,642	102,675
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,643	102,688
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,005	104,043
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,332	10,336

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,358	66,376
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,075	114,150
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,865	18,877
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	346,985	346,820
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,595	30,623
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2676,412	2675,353
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	79,101	79,006
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,459	57,507
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,429	123,282
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	115,020	114,730

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,084	11,084
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,442	12,454
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,158	16,124
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,137	16,143
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,044	18,113
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,815	14,847
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	168,517	168,423
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	154,988	154,874
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,221	10,200
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	133,720	133,849
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	99,437	99,335
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	104,285	104,184
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,660	98,799
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,341	124,228
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,817	100,730
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,202	11,186
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,699	108,732
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	184,417	185,191

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	127,475	127,942
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,309	115,049
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,750	132,410
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	225,483	225,374
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	197,930	198,139
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,289	167,267
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,377	26,327
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	159,466	158,759
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,349	128,379
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9535,187	9593,418
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,786	82,521
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1138,901	1142,239
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6479,940	6467,589
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5632,882	5617,607
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,805	102,836

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,451	130,421
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 029,835	13 001,995
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

\* SICAV en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.  
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence<sup>(\*)</sup> de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

---

(\*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

### **Contexte et objectifs de l'opération :**

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**



Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

**Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** TUNISIE VALEURS

**Siège social :** Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

**Forme juridique :** Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

**Législation particulière applicable :** De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

**Date de constitution :** 22/05/1991

**Capital social :** 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

### **Objet social :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

## 2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

## 3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

## 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

## 5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

## 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>704.572</b>	<b>21.841.732</b>	<b>35,23%</b>

### Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
<b>Catégorie A</b> : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
<b>Catégorie B</b> : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
<b>Catégorie C</b> : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
<b>Total</b>	<b>604.572</b>	<b>18.741.732</b>	<b>30,23%</b>	<b>85,81%</b>

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A et B** : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

**Pour la catégorie C** : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Placement Privé**

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

**Transmission des demandes et centralisation :**

### **Offre à Prix Ferme :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Placement Privé :**

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

### **Placement auprès du personnel non actionnaire :**

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

## **Ouverture des plis et dépouillement :**

### **Offre à Prix Ferme :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **Placement Privé :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

## **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

## **10- Avantage fiscal**

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188



32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II



113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 30/06/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/06/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **252 659 921,822 DT**, un actif net de **252 494 594,216 DT** et une valeur liquidative de **118,606 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2018, sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 30/06/2018.

**Paragraphe d'observation**

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/04/2018 au 30/06/2018, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :

- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 juillet 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE**

**Ahmed KHLIF**

## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
<b>ACTIF</b>					
AC1	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	AC1	<b>164 212 576,258</b>	<b>133 983 188,221</b>	<b>164 549 843,757</b>
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		43 869 588,428	26 154 465,780	37 962 314,115
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		115 053 565,692	101 068 044,971	116 910 081,902
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 289 422,138	6 760 677,470	9 677 447,740
AC2	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	AC2	<b>88 447 345,564</b>	<b>99 192 947,250</b>	<b>68 097 855,158</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	88 447 276,569	99 118 413,989	63 097 390,244
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	68,995	74 533,261	5 000 464,914
AC3	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>	<b>680,546</b>	<b>178 456,677</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>252 659 921,822</b>	<b>233 176 816,017</b>	<b>232 826 155,592</b>
<b>PASSIF</b>					
PA1	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	PA1	<b>106 427,506</b>	<b>92 293,948</b>	<b>98 755,630</b>
PA2	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	PA2	<b>58 900,100</b>	<b>284 335,245</b>	<b>59 082,874</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>165 327,606</b>	<b>376 629,193</b>	<b>157 838,504</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>252 494 594,216</b>	<b>232 800 186,824</b>	<b>232 668 317,088</b>
CP1	<b>CAPITAL</b>	CP1	<b>246 719 539,724</b>	<b>228 263 142,220</b>	<b>223 540 821,606</b>
CP2	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	CP2	<b>5 775 054,492</b>	<b>4 537 044,604</b>	<b>9 127 495,482</b>
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		5 739 947,460	4 058 897,139	8 831 995,481
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		35 107,032	478 147,465	295 500,001
<b>ACTIF NET</b>			<b>252 494 594,216</b>	<b>232 800 186,824</b>	<b>232 668 317,088</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>252 659 921,822</b>	<b>233 176 816,017</b>	<b>232 826 155,592</b>

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-06-2018**

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017	01/01/2017
		au	au	au	au	au
		30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2017	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>2 256 546,196</b>	<b>4 231 584,319</b>	<b>1 814 951,060</b>	<b>3 307 889,916</b>	<b>6 655 685,007</b>
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		613 137,059	1 157 119,984	334 415,045	613 371,402	1 474 238,374
PR1-E REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 446 929,777	2 877 984,975	1 243 579,035	2 457 561,534	4 944 489,653
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		196 479,360	196 479,360	236 956,980	236 956,980	236 956,980
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>1 256 313,954</b>	<b>2 279 409,373</b>	<b>942 431,341</b>	<b>1 619 947,172</b>	<b>4 014 084,158</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	51 722,393	102 122,136	105 363,489
PR2-E REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		846 725,459	1 380 697,153	566 018,208	916 646,295	2 363 631,680
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		409 588,495	898 712,220	324 690,740	601 178,741	1 545 088,989
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 512 860,150</b>	<b>6 510 993,692</b>	<b>2 757 382,401</b>	<b>4 927 837,088</b>	<b>10 669 769,165</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-314 041,759</b>	<b>-614 046,468</b>	<b>-272 471,466</b>	<b>-508 399,039</b>	<b>-1 098 919,312</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 198 818,391</b>	<b>5 896 947,224</b>	<b>2 484 910,935</b>	<b>4 419 438,049</b>	<b>9 570 849,853</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-80 793,876</b>	<b>-156 999,764</b>	<b>-183 905,017</b>	<b>-360 540,910</b>	<b>-738 854,372</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 118 024,515</b>	<b>5 739 947,460</b>	<b>2 301 005,918</b>	<b>4 058 897,139</b>	<b>8 831 995,481</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>59 206,984</b>	<b>35 107,032</b>	<b>489 908,015</b>	<b>478 147,465</b>	<b>295 500,001</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 177 231,499</b>	<b>5 775 054,492</b>	<b>2 790 913,933</b>	<b>4 537 044,604</b>	<b>9 127 495,482</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULA1		-59 206,984	-35 107,032	-489 908,015	-478 147,465	-295 500,001
PR4-E VARIAT. DES +/- VAL. POT. SUR TITRES		55 740,448	173 903,723	-29 262,878	3 629,378	476 569,859
PR4-C +/- VAL. REAL./CESSION DE TITRES		-74 864,607	-7 700,172	-112 801,527	-57 017,035	-266 728,119
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 098 900,356</b>	<b>5 906 151,011</b>	<b>2 158 941,513</b>	<b>4 005 509,482</b>	<b>9 041 837,221</b>

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-06-2018**

	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017	01/01/2017
	au	au	au	au	au
	30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2017	31/12/2017
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>3 098 900,356</b>	<b>5 906 151,011</b>	<b>2 158 941,513</b>	<b>4 005 509,482</b>	<b>9 041 837,221</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	3 118 024,515	5 739 947,460	2 301 005,918	4 058 897,139	8 831 995,481
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	55 740,448	173 903,723	-29 262,878	3 629,378	476 569,859
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-74 864,607	-7 700,172	-112 801,527	-57 017,035	-266 728,119
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>6 912 659,139</b>	<b>13 920 126,117</b>	<b>39 698 733,154</b>	<b>50 967 339,151</b>	<b>45 799 141,676</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>81 662 429,267</b>	<b>168 425 179,689</b>	<b>84 688 228,497</b>	<b>137 566 586,749</b>	<b>270 642 220,231</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	69 282 300,000	143 806 500,000	75 123 100,000	122 512 200,000	238 560 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-370 512,428	-806 834,776	-527 821,913	-867 923,101	-1 666 067,985
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	11 389 417,973	23 640 559,487	8 936 528,993	14 573 863,796	28 378 791,937
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	1 361 223,722	1 784 954,978	1 156 421,417	1 348 446,054	5 368 996,279
<b>RACHATS</b>	<b>-74 749 770,128</b>	<b>-154 505 053,572</b>	<b>-44 989 495,343</b>	<b>-86 599 247,598</b>	<b>-224 843 078,555</b>
AN3-E CAPITAL (RACHATS)	-63 371 200,000	-131 822 600,000	-39 866 800,000	-77 107 200,000	-197 637 700,000
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	341 130,260	737 903,130	286 311,567	550 805,492	1 378 796,017
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-10 417 683,650	-21 670 508,756	-4 742 493,508	-9 172 554,501	-23 510 678,294
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS(R)	-1 302 016,738	-1 749 847,946	-666 513,402	-870 298,589	-5 073 496,278
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>10 011 559,495</b>	<b>19 826 277,128</b>	<b>41 857 674,667</b>	<b>54 972 848,633</b>	<b>54 840 978,897</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>					
AN4-A DEBUT DE LA PERIODE	242 483 034,721	232 668 317,088	190 942 512,157	177 827 338,191	177 827 338,191
AN4-B FIN DE LA PERIODE	252 494 594,216	252 494 594,216	232 800 186,824	232 800 186,824	232 668 317,088
<b>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</b>					
AN5-A DEBUT DE LA PERIODE	2 069 730	2 009 002	1 701 261	1 599 774	1 599 774
AN5-B FIN DE LA PERIODE	2 128 841	2 128 841	2 053 824	2 053 824	2 009 002
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE LA PERIODE	117,156	115,812	112,235	111,157	111,157
B- FIN DE LA PERIODE	118,606	118,606	113,349	113,349	115,812
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,87%</b>	<b>3,98%</b>	<b>3,98%</b>	<b>4,19%</b>



---

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/06/2018**

---

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 30/06/2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 Evaluation des placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2018. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**

### **AC1- Note sur le portefeuille titres :**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif net
<b>AC1- A Obligations de sociétés</b>		<b>42 999 893,400</b>	<b>43 869 588,428</b>	<b>17,37%</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	168 000,000	169 024,800	0,07%
ATB SUB 2017 A	50 000	5 000 000,000	5 089 600,000	2,02%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 089 344,000	0,83%
ATL 2013/1	1 550	60 493,400	61 140,680	0,02%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 060 736,000	0,42%
ATL 2015/2 A	10 000	600 000,000	612 424,000	0,24%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 021 400,000	0,40%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 000 680,000	0,40%
ATL 2017/1 A	5 000	400 000,000	407 148,000	0,16%
ATL 2018/1 B	10 000	1 000 000,000	1 005 489,030	0,40%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	2 400 000,000	2 412 072,000	0,96%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 040 112,000	0,41%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 200 000,000	1 238 080,000	0,49%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	2 000 000,000	2 005 488,000	0,79%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	797 600,000	807 176,000	0,32%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 058 096,000	0,42%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	800 000,000	816 096,000	0,32%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 009 208,000	0,40%
BH SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 023 744,000	0,80%
BNA SUB 2017/1	5 000	400 000,000	402 336,000	0,16%
BNA SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 011 017,118	0,79%
BTE 2016/A	5 000	400 000,000	410 184,000	0,16%
CHO 2009/BIAT	3 000	75 000,000	77 402,400	0,03%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	624 544,000	0,25%
CIL 2016/2	20 000	1 600 000,000	1 635 776,000	0,65%
CIL 2017/1	30 000	2 400 000,000	2 401 608,000	0,95%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	956 678,400	0,38%
MODERN LEASING SUB 2018/1	20 000	2 000 000,000	2 021 264,000	0,80%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 040 432,000	0,81%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 128 520,000	2,03%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	398 800,000	409 928,000	0,16%
UIB SUB 2016/A	10 000	800 000,000	822 840,000	0,33%

<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>112 616 383,856</b>	<b>115 053 565,692</b>	<b>45,57%</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>112 590 844,613</b>	<b>115 027 993,598</b>	<b>45,56%</b>
BTA 5.5%-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	703 348,407	0,28%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 763 972,828	2,28%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 121 253,312	0,84%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 473 004,795	1,38%
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 141 690,203	1,24%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	9 069 563,836	3,59%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 902 334,246	1,55%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 297 095,890	4,47%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	3 927 397,994	1,56%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	4 874 118,904	1,93%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 232 910,959	2,86%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 678 379,534	3,44%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 511 688,630	2,18%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 234 513,343	2,87%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	12 994 302,772	5,15%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	24 542 155,151	9,72%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>560 262,794</b>	<b>0,22%</b>
<b>Emprunt National</b>		<b>25 539,243</b>	<b>25 572,094</b>	<b>0,01%</b>
EN 2014 CAT. A /5	10 266	25 539,243	25 572,094	0,01%
<b>AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>5 309 374,697</b>	<b>5 289 422,138</b>	<b>2,09%</b>
SICAV TRESOR	52 766	5 309 374,697	5 289 422,138	2,09%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>160 925 651,953</b>	<b>164 212 576,258</b>	<b>65,03%</b>

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 02/01/2014, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement, s'élevant au 30/06/2018 à **560 262,794 DT**, constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

#### **PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 256 546,196 Dinars** du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre **1 814 951,060 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>Du 01/04/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/04/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Revenus des Obligations de sociétés	613 137,059	1 157 119,984	334 415,045	613 371,402	1 474 238,374
Revenus des Emprunts d'Etat	1 446 929,777	2 877 984,975	1 243 579,035	2 457 561,534	4 944 489,653
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	196 479,360	196 479,360	236 956,980	236 956,980	236 956,980
<b>Total</b>	<b>2 256 546,196</b>	<b>4 231 584,319</b>	<b>1 814 951,060</b>	<b>3 307 889,916</b>	<b>6 655 685,007</b>

## AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

### AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **88 447 276,569 Dinars**, contre **99 118 413,989 Dinars** au 30/06/2017 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	510 833,040	0,000
Certificats de Dépôt	67756176,078	63 964 916,071	22 319 115,614
Autres placements (Dépôt à terme)	20691100,491	34 642 664,878	40 778 274,630
<b>Total</b>	<b>88447276,569</b>	<b>99 118 413,989</b>	<b>63 097 390,244</b>

### AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>					<b>67553543,871</b>	<b>67756176,078</b>	<b>26,83 %</b>
CDP 10J-01/07/2018	6,89%	BIAT		8	3993887,255	4000000,001	1,58%
CDP 10J-02/07/2018	6,89%	BIAT		17	8487010,416	8498698,805	3,37%
CDP 10J-04/07/2018	6,89%	BIAT		14	6989302,696	6996786,512	2,77%
CDP 10J-05/07/2018	6,89%	BIAT		24	11981661,764	11992656,289	4,75%
CDP 10J-06/07/2018	6,89%	BIAT	ATTIJARI	13	6490066,789	6495028,647	2,57%
CDP 10J-07/07/2018	6,89%	BIAT	ATTIJARI	15	7488538,602	7493117,903	2,97%
CDP 10J-08/07/2018	6,89%	BIAT		5	2496179,534	2497324,140	0,99%
CDP 10J-09/07/2018	6,89%	BIAT	ATTIJARI	2	998471,814	998776,984	0,40%
CDP TL 60J-28/07/2018	9,33%	TL		10	4938752,400	4972204,499	1,97%
CDP CIL 61J-14/08/2018	9,17%	CIL		4	1975519,491	1982266,311	0,78%
CDP CIL 60J-24/08/2018	9,83%	CIL		4	1974209,206	1976750,809	0,78%
CDP TL 180J-28/08/2018	8,35%	TL		10	4839692,825	4946903,189	1,96%
CDP TL 90J-24/09/2018	10,23%	TL		10	4900251,079	4905661,989	1,94%

Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15 MDT).

**AC2-A-2 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>20500000,000</b>	<b>20691100,491</b>	<b>8,19%</b>
DAT 91J-02/07/2018	7,04%	BIAT	1	2000000,000	2027774,246	0,80%
DAT 91J-03/07/2018	7,04%	BIAT	1	2000000,000	2027465,644	0,80%
DAT 91J-05/07/2018	7,04%	BIAT	1	2500000,000	2533560,548	1,00%
DAT 91J-10/07/2018	7,04%	BIAT	1	1000000,000	1012652,712	0,40%
DAT 91J-16/07/2018	7,04%	BIAT	1	1000000,000	1011726,904	0,40%
DAT 91J-18/07/2018	7,04%	BIAT	1	500000,000	505709,150	0,20%
DAT 91J-19/07/2018	7,04%	BIAT	1	3000000,000	3033792,000	1,20%
DAT 91J-23/07/2018	7,04%	BIAT	1	3000000,000	3031940,383	1,20%
DAT 94J-24/09/2018	7,39%	BIAT	1	3000000,000	3004373,260	1,19%
DAT 92J-25/09/2018	7,39%	BIAT	1	2000000,000	2001943,671	0,80%
DAT 94J-01/10/2018	7,39%	BIAT	1	500000,000	500161,973	0,20%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **68,995 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 256 313,954 Dinars** du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre **942 431,341 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	0,000	51722,393	102122,136	105363,489
Revenus des Certificats de Dépôt	846725,459	1380697,153	566018,208	916646,295	2363631,680
Revenus des autres placements (DAT)	409588,495	898712,220	324690,740	601178,741	1545088,989
<b>Total</b>	<b>1256313,954</b>	<b>2279409,373</b>	<b>942431,341</b>	<b>1619947,172</b>	<b>4014084,158</b>

**PA Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **165327,606 Dinars** contre **376 629,193 Dinars** au 30/06/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	106427,506	92 293,948	98 755,630
PA 2	Autres créditeurs divers	58 900,100	284 335,245	59 082,874
<b>Total</b>		<b>165327,606</b>	<b>376 629,193</b>	<b>157 838,504</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2018 à **106 427,506 Dinars** contre **92 293,948 Dinars** au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 30/06/2018</b>	<b>Montant au 30/06/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Gestionnaire	42571,002	36 917,580	39 502,252
Dépositaire	21285,502	18 458,790	19 751,126
Distributeurs	42571,002	36 917,578	39 502,252
<b>Total</b>	<b>106 427,506</b>	<b>92 293,948</b>	<b>98 755,630</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2018 à **58 900,100 Dinars** contre **284 335,245 Dinars** au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 30/06/2018</b>	<b>Montant au 30/06/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Etat, impôts et taxes	19 028,177	16 397,716	16 964,403
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	229 403,020	0,000
Redevance CMF	21 285,293	18 458,466	19 750,824
Rémunération CAC	6 021,933	5 476,603	5 486,707
Jetons de présence	2 974,986	2 975,116	5 999,708
Provision pour charges diverses	9 589,711	11 624,324	10 881,232
<b>Total</b>	<b>58900,100</b>	<b>284 335,245</b>	<b>59 082,874</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2018 au 30/06/2018 à **314041,759 Dinars** contre **272471,466 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/04/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/04/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Rémunération du gestionnaire	125 616,702	245618,583	108988,585	203359,614	439 567,723
Rémunération du dépositaire	62 808,355	122809,302	54494,296	101679,811	219 783,866
Rémunération des distributeurs	125 616,702	245618,583	108988,585	203359,614	439 567,723
<b>Total</b>	<b>314041,759</b>	<b>614046,468</b>	<b>272471,466</b>	<b>508399,039</b>	<b>1 098 919,312</b>

## **CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2018 au 30/06/2018 à **80 793,876 Dinars** contre **183 905,017 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/04/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/04/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	62807,740	122808,111	54493,324	101677,970	219 780,109
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	0,000	115335,220	229403,020	462 608,408
Impôts et Taxes	8771,980	16267,314	6774,977	12201,114	26 555,945
Rémunération CAC	6078,733	11723,426	4436,796	11077,606	20 048,710
Jetons de Présence	1495,858	2975,278	1495,858	2975,278	5 999,870
Diverses charges d'exploitation	1639,565	3225,635	1368,842	3205,922	3 861,330
<b>Total</b>	<b>80 793,876</b>	<b>156 999,764</b>	<b>183 905,017</b>	<b>360 540,910</b>	<b>738 854,372</b>

## **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/06/2018 se détaillent comme suit :

### Capital au 01/01/2018 (en nominal)

- Montant.....: 200 900 200,000Dinars
- Nombre de titres .....: 2 009 002
- Nombre d'actionnaires.....: 2 145

### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant.....: 143 806500,000 Dinars
- Nombre de titres émis.....: 1 438065

### Rachats effectués (en nominal)

- Montant.....: 131 822600,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés.....: 1 318 226

Capital au 30/06/2018 : **246 719539,724Dinars**

- Montant en nominal.....: 212 884100,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)**.....: -1 160 886,778 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)**.....: 34 996 326,502 Dinars
- Nombres de titres.....: 2 128841
- Nombre d'actionnaires.....: 2 616

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 30/06/2018 à **-1 160886,778 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2018
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 258 158,683</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de la période</b>	<b>166203,551</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173903,723
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	-7700,172
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>- 68 931,646</b>
✓ Aux émissions	- 806834,776
✓ Aux rachats	737 903,130
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>-1 160886,778</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2018 à **34 996326,502 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2018
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>23 898 780,289</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>9 127 495,482</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>1 970050,731</b>
✓ Aux émissions	23 640559,487
✓ Aux rachats	- 21 670508,756
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>34 996326,502</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	8 831995,481
Régularisation du résultat capitalisable	295500,001
<b>Sommes capitalisées Exercice 2017</b>	<b>9 127 495,482</b>



## **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30/06/2018 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 30/06/2018</b>
Résultat capitalisable de la période	5739947,460
Régularisation du résultat capitalisable de la période	35107,032
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>5 775054,492</b>

## **4. AUTRES INFORMATIONS :**

### **4-1 Données par action :**

<b>Rubriques</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>
Revenus des placements	3,058	2,399
Charges de gestion des placements	-0,288	- 0,247
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,770</b>	<b>2,152</b>
Autres charges d'exploitation	-0,074	- 0,176
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,696</b>	<b>1,976</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,016	0,233
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>2,712</b>	<b>2,209</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,016	- 0,233
Variation des +/- values potentielles/titres	0,082	0,002
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,004	-0,028
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2,774</b>	<b>1,950</b>

### **4-2 Ratio de gestion des placements**

<b>Rubriques</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,248%	0,248%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,063%	0,176%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	2,318%	1,978%
<b>Actif Net Moyen (En DT)</b>	<b><u>247 651011,621</u></b>	<b><u>205 040 627,436</u></b>

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### ***4-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

#### ***4-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

#### ***4-3-3 Rémunération des distributeurs***

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

# SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 30/06/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/06/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **10 363 735,638 DT**, un actif net de **10 334 509,520 DT** et une valeur liquidative de **128,831 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2018, sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 30/06/2018.

### Paragraphe d'observation

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PROSPERITY**» applique, à partir du 29/01/2018, la méthode de l'étalement linéaire de toute décote et/ou surcote constatée suite au remboursement des Bons du Trésor Assimilables (BTA) en portefeuille, sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2018, à **10 845,851 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2018.

- Au cours de la période s'étalant du 01/04/2018 au 30/06/2018 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente
  - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT).
  - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
    - Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
    - Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PROSPERITY**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 juillet 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING& CONSULTING WORLDWIDE**  
**Ahmed KHLIF**

## SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>6 099 941,217</b>	<b>3 506 621,324</b>	<b>4 291 485,171</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 599 062,630	927 284,555	1 587 254,650
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		2 989 710,384	2 384 172,177	2 424 062,281
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		511 168,203	195 164,592	280 168,240
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>4 229 604,285</b>	<b>1 545 722,663</b>	<b>3 053 612,606</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	3 729 286,238	1 299 986,035	3 053 077,056
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	500 318,047	245 736,628	535,550
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>34 190,136</b>	<b>5 972,577</b>	<b>15 130,003</b>
<b>AC3-A</b>	DIVIDENDES A RECEVOIR		9 251,000	0,000	0,000
<b>AC3-B</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		24 939,136	5 972,577	15 130,003
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>10 363 735,638</b>	<b>5 058 316,564</b>	<b>7 360 227,780</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>13 048,068</b>	<b>1 680,694</b>	<b>2 383,427</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>16 178,050</b>	<b>75 469,350</b>	<b>95 022,120</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>29 226,118</b>	<b>77 150,044</b>	<b>97 405,547</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>10 334 509,520</b>	<b>4 981 166,520</b>	<b>7 262 822,233</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>10 214 143,249</b>	<b>4 911 926,130</b>	<b>7 052 937,293</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>120 366,271</b>	<b>69 240,390</b>	<b>209 884,940</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		108 659,641	51 322,951	132 498,393
<b>CP2-B</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		11 706,630	17 917,439	77 386,547
<b>ACTIF NET</b>			<b>10 334 509,520</b>	<b>4 981 166,520</b>	<b>7 262 822,233</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>10 363 735,638</b>	<b>5 058 316,564</b>	<b>7 360 227,780</b>

**SICAV PROSPERITY  
ETAT DE RESULTAT  
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-06-2018**

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017	01/01/2017
		au	au	au	au	au
		30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2017	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>73 727,248</b>	<b>101 708,557</b>	<b>27 076,547</b>	<b>34 852,350</b>	<b>110 806,694</b>
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		45 074,950	45 074,950	18 649,250	18 649,250	37 393,490
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		28 652,298	56 633,607	8 427,297	16 203,100	73 413,204
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>57 879,137</b>	<b>84 697,473</b>	<b>20 563,927</b>	<b>34 409,268</b>	<b>62 812,482</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		16 619,239	26 193,090	16 535,872	30 381,213	43 424,286
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		18 506,253	25 249,149	1 300,822	1 300,822	4 592,580
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERM)		22 753,645	33 255,234	2 727,233	2 727,233	14 795,616
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>131 606,385</b>	<b>186 406,030</b>	<b>47 640,474</b>	<b>69 261,618</b>	<b>173 619,176</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-37 009,194</b>	<b>-63 900,296</b>	<b>-4 533,348</b>	<b>-8 735,026</b>	<b>-21 666,379</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>94 597,191</b>	<b>122 505,734</b>	<b>43 107,126</b>	<b>60 526,592</b>	<b>151 952,797</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-7 402,611</b>	<b>-13 846,093</b>	<b>-4 682,994</b>	<b>-9 203,641</b>	<b>-19 454,404</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>87 194,580</b>	<b>108 659,641</b>	<b>38 424,132</b>	<b>51 322,951</b>	<b>132 498,393</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 212,243</b>	<b>11 706,630</b>	<b>18 097,785</b>	<b>17 917,439</b>	<b>77 386,547</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>95 406,823</b>	<b>120 366,271</b>	<b>56 521,917</b>	<b>69 240,390</b>	<b>209 884,940</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (AN)		-8 212,243	-11 706,630	-18 097,785	-17 917,439	-77 386,547
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		225 861,825	348 670,319	54 718,040	29 999,644	99 550,548
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		45 177,816	125 054,077	3 307,949	21 392,360	44 642,112
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2 036,782	-4 233,498	-513,290	-1 124,034	-4 308,173
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>356 197,439</b>	<b>578 150,539</b>	<b>95 936,831</b>	<b>101 590,921</b>	<b>272 382,880</b>

**SICAV PROSPERITY**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-06-2018**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2018	01/01/2018	01/04/2017	01/01/2017	01/01/2017
	au	au	au	au	au
	30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2017	31/12/2017
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>356 197,439</b>	<b>578 150,539</b>	<b>95 936,831</b>	<b>101 590,921</b>	<b>272 382,880</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	87 194,580	108 659,641	38 424,132	51 322,951	132 498,393
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	225 861,825	348 670,319	54 718,040	29 999,644	99 550,548
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	45 177,816	125 054,077	3 307,949	21 392,360	44 642,112
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 036,782	-4 233,498	-513,290	-1 124,034	-4 308,173
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 666 530,643</b>	<b>2 493 536,748</b>	<b>1 518 118,184</b>	<b>1 503 040,084</b>	<b>3 613 903,838</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>2 320 549,884</b>	<b>4 205 344,617</b>	<b>1 679 925,533</b>	<b>1 827 771,705</b>	<b>8 523 517,422</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 858 800,000	3 379 500,000	1 448 600,000	1 578 500,000	7 236 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	328 664,446	589 309,169	168 241,337	182 111,772	904 986,869
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	120 923,257	219 851,592	43 804,250	47 732,299	218 809,575
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	12 162,181	16 683,856	19 279,946	19 427,634	163 720,978
<b>RACHATS</b>	<b>-654 019,241</b>	<b>-1 711 807,869</b>	<b>-161 807,349</b>	<b>-324 731,621</b>	<b>-4 909 613,584</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-521 000,000	-1 386 300,000	-140 700,000	-283 900,000	-4 181 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-95 175,923	-230 345,627	-15 670,557	-30 736,567	-515 540,724
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-33 893,380	-90 185,016	-4 254,631	-8 584,859	-126 438,429
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-3 949,938	-4 977,226	-1 182,161	-1 510,195	-86 334,431
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 022 728,082</b>	<b>3 071 687,287</b>	<b>1 614 055,015</b>	<b>1 604 631,005</b>	<b>3 886 286,718</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	8 311 781,438	7 262 822,233	3 367 111,505	3 376 535,515	3 376 535,515
AN4-B FIN DE PERIODE	10 334 509,520	10 334 509,520	4 981 166,520	4 981 166,520	7 262 822,233
<b>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</b>					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	66 839	60 285	29 605	29 738	29 738
AN5-B FIN DE PERIODE	80 217	80 217	42 684	42 684	60 285
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE PERIODE	124,355	120,474	113,734	113,542	113,542
B- FIN DE PERIODE	128,831	128,831	116,698	116,698	120,474
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>14,44%</b>	<b>13,99%</b>	<b>10,45%</b>	<b>5,61%</b>	<b>6,11%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/06/2018

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

#### 2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.



Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>2 108 253,943</b>	<b>2 599 062,630</b>	<b>25,15 %</b>
ADWYA	17 500	97 848,393	104 055,000	1,01%
ARTES	3 650	23 705,910	25 761,700	0,25%
ATTIJARI BANK	6 950	237 481,600	351 524,050	3,40%
BH	8 230	161 306,084	182 376,800	1,76%
CITY CARS	2 050	25 199,512	26 383,500	0,26%
DELICE HOLDING	10 100	178 020,130	179 466,900	1,74%
ENNAKL	2 150	25 409,224	25 913,950	0,25%
EURO-CYCLES	1 700	47 767,934	52 616,700	0,51%
MAGASIN GENERAL	1 200	37 977,481	46 274,400	0,45%
MONOPRIX	9 500	107 145,344	101 697,500	0,98%
ONE TECH HOLDING	13 000	169 320,732	207 597,000	2,01%
PGH	12 000	121 734,124	137 556,000	1,33%
S,A,H TUNISIE	10 750	150 503,851	154 724,750	1,50%
SFBT	8 400	129 754,789	186 975,600	1,81%
SIMPAR	1 560	65 351,128	47 881,080	0,46%
SOTRAPIL	3 200	31 255,543	44 627,200	0,43%
SOTUVER	24 000	122 214,193	211 632,000	2,05%
STAR	200	19 848,320	27 928,200	0,27%
SOTUVER NG	962	3 982,550	8 177,000	0,08%
TELNET HOLDING	5 500	40 823,393	52 530,500	0,51%
TPR	30 700	102 131,250	162 341,600	1,57%
TUNIS RE	3 300	25 823,080	25 357,200	0,25%
UIB	7 600	182 529,378	234 384,000	2,27%
SOTRAPIL DA (1/39)	3 200	1 120,000	1 280,000	0,01%
<b>AC1- B, Emprunts d'Etat</b>		<b>2 929 850,450</b>	<b>2 989 710,384</b>	<b>28,93%</b>
BTA 5,50% 02/2020	565	553 700,000	563 167,233	5,45%
BTA 5,50% 10/2018	190	186 238,000	192 238,877	1,86%
BTA 5,6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	199 253,534	1,93%
BTA 5,75% JANVIER 2021	365	354 597,500	362 279,500	3,51%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	248 904,592	2,41%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	401 075,575	3,88%
BTA 6,3 MARS 2026	520	478 748,000	486 718,104	4,71%
BTA 6,7% AVRIL 2028	538	506 007,100	512 248,488	4,96%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>10 845,851</b>	<b>0,10%</b>
Emprunt National 2014 CAT, A /5	5400	12 961,350	12 978,630	0,13%
<b>AC1- C, Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>510 446,964</b>	<b>511 168,203</b>	<b>4,95%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	4 311	510 446,964	511 168,203	4,95%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>5 548 551,357</b>	<b>6 099 941,217</b>	<b>59,02%</b>

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017, Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres, Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2018, à **10 845,851 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PROSPERITY**» à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date, Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2017 et annuels arrêtés au 31/12/2017.

#### **PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **73 727,248 Dinars** du 01/04/2018 au 30/06/2018, contre **27 076,547 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des actions	45 074,950	45 074,950	18 649,250	18 649,250	37 393,490
Revenus des Emprunts d'Etat	28 652,298	56 633,607	8 427,297	16 203,100	73 413,204
<b>Total</b>	<b>73 727,248</b>	<b>101 708,557</b>	<b>27 076,547</b>	<b>34 852,350</b>	<b>110 806,694</b>

#### **AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

##### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **3 729 286,238 Dinars** contre **1 299 986,035 Dinars** au 30/06/2017, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Bons du Trésor à Court Terme	1 212 864,258	297 732,019	2 050 190,959
Certificats de Dépôt	499 464,829	499 526,783	499 745,495
Autres placements (Dépôt à terme)	2 016 957,151	502 727,233	503 140,602
<b>Total</b>	<b>3 729 286,238</b>	<b>1 299 986,035</b>	<b>3 053 077,056</b>

##### **AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif net
BTC 26S-04/09/2018	1 076	1 044 521,455	1 060 774,444	10,27%
BTC 52S-12/03/2019	159	150 297,504	152 089,814	1,47%
<b>Total</b>		<b>1 194 818,959</b>	<b>1 212 864,258</b>	<b>11,74%</b>

**AC2-A-2 Certificats de dépôt :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>BIAT</b>		<b>499 235,907</b>	<b>499 464,829</b>	<b>4,83%</b>
CDP 10J-08/07/2018	6,89%	BIAT	1	499 235,907	499 464,829	4,83%

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>2 000 000,000</b>	<b>2 016 957,151</b>	<b>19,52%</b>
DAT 91J-05/07/2018	7,04%	BIAT	1	500 000,000	506 712,110	4,90%
DAT 92J-02/08/2018	7,50%	BIAT	1	500 000,000	504 931,507	4,89%
DAT 92J-21/08/2018	7,39%	BIAT	1	500 000,000	501 943,671	4,86%
DAT 92J-07/09/2018	7,50%	BIAT	1	500 000,000	503 369,863	4,87%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à **500318,047 Dinars** représentant les avoirs en banque,

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/04/2018 au 30/06/2018 à **57 879,137 Dinars**, contre **20 563,927 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	16 619,239	26 193,090	16 535,872	30 381,213	43 424,286
Revenus des Certificats de Dépôt	18 506,253	25 249,149	1 300,822	1 300,822	4 592,580
Revenus des autres placements (DAT)	22 753,645	33 255,234	2 727,233	2 727,233	14 795,616
<b>Total</b>	<b>57 879,137</b>	<b>84 697,473</b>	<b>20 563,927</b>	<b>34 409,268</b>	<b>62 812,482</b>

**AC3, Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2018 à **34 190,136 Dinars** contre **5 972,577 Dinars** au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Dividendes à recevoir	9 251,000	0,000	0,000
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	23 089,671	0,000	0,000
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	1 849,465	5 972,577	15 130,003
<b>Total</b>	<b>34 190,136</b>	<b>5 972,577</b>	<b>15 130,003</b>

### **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018, à **29 226,118 Dinars**, contre **77 150,044 Dinars** au 30/06/2017 et s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant au 30/06/2018</b>	<b>Montant au 30/06/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	13 048,068	1 680,694	2 383,427
PA2	Autres créditeurs divers	16 178,050	75 469,350	95 022,120
<b>Total</b>		<b>29 226,118</b>	<b>77 150,044</b>	<b>97 405,547</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2018 à **13 048,068 Dinars** contre **1 680,694 Dinars** au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 30/06/2018</b>	<b>Montant au 30/06/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Gestionnaire	12 044,368	1 008,416	1 430,053
Dépositaire	1 003,700	336,139	476,687
Distributeurs	0,000	336,139	476,687
<b>Total</b>	<b>13 048,068</b>	<b>1 680,694</b>	<b>2 383,427</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2018, à **16 178,050 Dinars** contre **75 469,350 Dinars** au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 30/06/2018</b>	<b>Montant au 30/06/2017</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Etat, impôts et taxes	2 054,701	271,055	346,676
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	1 550,444	0,000
Redevance CMF	843,408	336,129	583,164
Provision pour charges diverses	3 362,711	298,449	476,675
Rémunération CAC	1 351,411	962,101	979,517
Jetons de présence	2 974,987	2 975,117	5 999,709
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	5 489,887	68 975,110	86 535,434
<b>Total</b>	<b>16 178,050</b>	<b>75 469,350</b>	<b>95 022,120</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2018 au 30/06/2018 à **37 009,194 Dinars**, contre **4 533,348 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/04/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/04/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Rémunération du gestionnaire	34 162,328	58 984,878	2 720,008	5 241,014	12 999,813
Rémunération du dépositaire	2 846,866	4 915,418	906,670	1 747,006	4 333,283
Rémunération des distributeurs	0,000	0,000	906,670	1 747,006	4 333,283
<b>Total</b>	<b>37 009,194</b>	<b>63 900,296</b>	<b>4 533,348</b>	<b>8 735,026</b>	<b>21 666,379</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2018 au 30/06/2018 à **7 402,611 Dinars** contre **4 682,994 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/04/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/06/2018</b>	<b>Du 01/04/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/06/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	2 392,228	4 130,431	906,645	1 746,960	4 333,170
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	0,000	779,505	1 550,444	3 126,396
Impôts et Taxes	328,644	465,643	109,777	163,830	414,847
Rémunération CAC	1 458,184	2 859,094	1 116,934	2 221,594	4 480,010
Jetons de Présence	1 495,858	2 975,278	1 495,859	2 975,279	5 999,871
Diverses charges d'exploitation	1 727,697	3 415,647	274,274	545,534	1 100,110
<b>Total</b>	<b>7 402,611</b>	<b>13 846,093</b>	<b>4 682,994</b>	<b>9 203,641</b>	<b>19 454,404</b>

## **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/06/2018 se détaillent comme suit :

### Capital au 01/01/2018 (en nominal)

- Montant : 6 028 500,000 Dinars
- Nombre de titres : 60 285
- Nombre d'actionnaires : 109

### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 3 379 500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 33 795

### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1 386 300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 13 863

Capital au 30/06/2018 : 10 214 143,249 Dinars

- Montant en nominal : 8 021 700,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1) : 1 670 595,779 Dinars
- Sommes capitalisées (2) : 521 847,470 Dinars
- Nombres de titres : 80 217
- Nombre d'actionnaires : 125

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **1 670 595,779 Dinars** au 30/06/2018 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2018
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>842 141,339</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de la période</b>	<b>469 490,898</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres,	348 670,319
- +/- values réalisées sur cession de titres,	125 054,077
- Frais de négociation de titres	-4 233,498
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>358 963,542</b>
- Aux émissions	589 309,169
- Aux rachats	- 230 345,627
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>1 670 595,779</b>

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2018 à **521 847,470 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2018
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>182 295,954</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>209 884,940</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>129 666,576</b>
✓ Aux émissions	219 851,592
✓ Aux rachats	- 90185,016
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>52 1847,470</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	132 498,393
Régularisation du résultat capitalisable	77 386,547
Sommes capitalisées Exercice 2017	<b>209 884,940</b>

#### **CP2 Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** »,

Le solde de ce poste au 30/06/2018 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2018
Résultat capitalisable de la période	108 659,641
Régularisation du résultat capitalisable de la période	11 706,630
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>120 366,271</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

##### 4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2018	30/06/2017
Revenus des placements	2,324	1,623
Charges de gestion des placements	-0,797	-0,205
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,527</b>	<b>1,418</b>
Autres charges d'exploitation	-0,172	-0,216
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,355</b>	<b>1,202</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,146	0,420
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>1,501</b>	<b>1,622</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,146	-0,420
Variation des +/- values potentielles/titres	4,346	0,703
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,559	0,501
Frais de négociation de titres	-0,053	-0,026
<b>Résultat net de la période</b>	<b>7,207</b>	<b>2,380</b>

##### 4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/06/2018	30/06/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,767%	0,248%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,166%	0,261%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	1,305%	1,458%
<b>Actif Net Moyen (En DT)</b>	<b>8 329 279,300</b>	<b>3 519 988,202</b>

##### 4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

###### 4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.



#### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016,

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.